



Compte-Rendu du Conseil Municipal du 3 septembre 2020

Présents :

M. Stéphane ROBERT, Mme Marion CHOFFEL, M. Guy VACHON, Mme Marine MATA, Mme Caroline MUSCELLA, M. Pascal DANCETTE, Mme Marie-Thérèse MORAND, M. Jacques REGNIER-VIGOUROUX, M. Yves DELORME, Mme Lucie DANCETTE, M. Jean-Marc PALLET, M. Jacques PRAT, M. Jean-Pierre MALSERT, Mme Catherine JEANTROUX

Représentés :

M. Marc DELEIGUE donne pouvoir à M. Stéphane ROBERT
 Mme Corinne CHABORD donne pouvoir à Mme Marine MATA
 Mme Linda LAURO donne pouvoir à Mme Marion CHOFFEL
 M. David LESUR donne pouvoir à M. Guy VACHON

Absents : Nadine EUKSUZIAN

La séance est ouverte à 20h05 par M. Stéphane ROBERT, premier adjoint chargé des Finances et de l'Administration Générale, président de séance par délégation en l'absence du maire Monsieur Marc DELEIGUE.

Il demande au Conseil Municipal d'étudier en premier le point 8 de l'ordre du jour (demande de subvention pour le parc municipal) afin de pouvoir libérer rapidement l'intervenante qui va présenter l'étude de faisabilité. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

8- Demande de subventions pour l'aménagement du parc municipal :

Selon l'étude de faisabilité, le budget prévisionnel du parc s'élève à 758 775 € HT dont le financement sera réparti entre la Région (50%), le Département (30%), et la commune (20%). Après un échange entre les membres du Conseil Municipal et mesdames GIULIANI et MATA, **le Conseil Municipal délibère et approuve, à l'unanimité** des membres présents ou représentés, la demande de subvention pour l'aménagement du parc municipal.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 10 juillet 2020 :

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 10 juillet 2020 est **approuvé à l'unanimité** des membres présents ou représentés.

1-Tableau des effectifs du personnel communal au 15 septembre 2020 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents ou représentés, le tableau des effectifs de la commune à compter du 15 septembre 2020 tel

que présenté et précise que les précédentes délibérations approuvant la création ou la suppression des effectifs de la commune sont abrogées à compter de l'entrée en vigueur de ce nouveau tableau.

2-Création d'emploi non permanent pour accroissement temporaire de travail :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **approuve à l'unanimité des membres présents ou représentés**, le recrutement d'un agent contractuel pour l'année scolaire 2020/2021 pour soulager le travail d'un enseignant ayant un cours double.

3- Création de vacances :

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents ou représentés**, le recrutement et le coût des vacances d'un agent pour assurer l'encadrement sportif et compléter l'équipe pour les études surveillées.

4- Création d'études surveillées à l'école communale :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents ou représentés la mise en place du service d'études surveillées et approuve le recrutement de personnel enseignant et autre intervenant pour assurer cette mission.

5- Etudes surveillées : Rémunérations de personnel enseignant :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents ou représentés le montant de la rémunération pour la surveillance et les études surveillées pour le personnel enseignant en fonction de son grade.

6 – Fixation des tarifs du repas au restaurant scolaire et de l'accueil périscolaire pour l'année scolaire 2020/2021 :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, annule la délibération du 11 juin 2020 concernant les tarifs du restaurant scolaire et de la garderie et adopte la nouvelle grille tarifaire proposée pour l'année scolaire 2020/2021.

7 – Exonération de loyers à la société HC (restaurant La Ripaille) et à la boucherie Nicolas Albanez, dans le cadre de la crise sanitaire COVID-19 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité moins trois abstentions (MM. DELORME, PRAT et MALSERT) l'exonération de trois mois de loyers (mars, avril et mai 2020) pour la société HC et la boucherie Nicolas Albanez.

9 – Mise en place d'une nouvelle réglementation de stationnement :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents ou représentés le projet d'arrêté du stationnement sur la commune.

Monsieur Stéphane ROBERT lève la séance à 21h58.